

## COMMUNE DE SAINT-JANS-CAPPEL

## Délibération du Conseil Municipal n° 2024-05

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres formant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JANS-CAPPEL se sont réunis en la Mairie sous la présidence de Monsieur César STORET, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 11 décembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19.

**Présents** : Mesdames et messieurs, César STORET, Thierry DEQUIDT, Anne DEHEM, Julien DEHEUNINCK, Carole DEKERVEL, Frédéric VANDENBRIELE, Eric DUFOUR, Bruno DUHAYON, Martine TERRIER ; Béatrice POUCHELLE, Clotilde DELEPOUVE, Jean Christophe PIERREUSE, Sébastien VARRASSE ; Hélène GRIMBERT ; Manon ACKET ; Bruno BERNAERT.

**Absents excusés** :

Benoit DECROCK (pouvoir à Eric DUFOUR)

Marie ALLEGRE (pouvoir à Béatrice POUCHELLE)

Sandrine FRULEUX (pouvoir à Carole DEKERVEL)

**Secrétaire de séance** : Bruno DUHAYON

### Tarifs municipaux- Tarifs de location Maurice Flauw au 01 01 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2023-072 du 21 décembre 2023 fixant les tarifs de location de la salle Maurice Flauw,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de location de la salle MAURICE FLAUW,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1er Janvier 2025 comme suit :

Personnes morales ou physiques	Location	Forfait Nettoyage
Salle Principale pour un repas, une soirée, un banquet, avec la cuisine :	450,00 €	150,00 €
Salle Annexe pour un repas, une soirée, un banquet, avec la cuisine :	250,00 €	80,00 €
Salle Principale pour un vin d'honneur, avec la cuisine :	300,00 €	80,00 €
Salle Principale pour une réunion, manifestation	300,00 €	80,00 €
Salle Annexe pour une réunion, manifestation	175,00 €	50,00 €

Salle Maurice Flauw : Location Association

	Annexe	Grande Salle
<b>Associations Cappelaises</b>		
1ere et 2e utilisations	GRATUIT	GRATUIT
: A partir de la 3e utilisation :	20€	40€
<b>Associations extérieures</b>		
Dès la 1ere utilisation :	20€	40€

*En cas de location de la salle principale pour un week-end, le tarif sera majoré du coût de la location de la salle annexe (le forfait nettoyage appliqué se limitera au forfait nettoyage de la salle principale).*

*Les locations pour des personnes physiques ou morales « extérieures » à Saint-Jans-Cappel seront majorées de 30% sur l'ensemble de la durée de la location.*

**Compléments** :

Forfait par couvert - Repas : 0,80 €

Forfait par verre - Vin d'honneur / Réunion / Manifestation : 0,15 €

Forfait déchets si pas repris (personnes physiques) 50,00 €

Forfait déchets si pas repris (associations)	
Forfait inventaire - entrée / sortie :	20,00 €
Forfait montage / démontage du podium :	100,00 €
Casse ou perte	
Couvert (fourchette, cuillère, couteau) :	0,50 €
Salière, poivrière, verre :	1,20 €
Pichet, tasse (café, thé), bol, moutardier, corbeille à pain :	2,50 €
Assiette (plate, creuse, dessert) :	2,00 €
Ustensile de cuisine (louche, pince, spatule, écumoire, couvert de service) :	3,50 €
Plat :	9,00 €
Légumier, saladier :	6,00 €

- DIT que ces produits seront recouverts par l'émission d'un titre de recette,
- DIT que ces produits seront imputés aux articles 752 et 70878 du budget communal.

Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 17 Décembre 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

César STORET.

Brune DUHAYON.



Pour copie conforme  
Saint-Jans-Cappel,  
Le 17 décembre 2024,  
Le Maire

César STORET.